



PARA D'ILLIEZ 2024

COMPÉTITION ET RÈGLEMENT

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

LIEU ET DATES

La compétition de Hike&Fly « Para d'Illiez », organisé par le club Dents du Midi Vol Libre (DMVL), aura lieu le 31 août 2024.

Le lendemain, 1 septembre 2024, aura lieu une journée de test de matériel en partenariat avec quelques fabricants qui tiendront stand à « En Bêtre ».

La Para d'Illiez aura lieu à Val d'Illiez (VS) et Champéry (VS).

La zone de départ est sur la place de l'église de Champéry et la zone d'arrivée est le terrain d'atterrissage à « en Bêtre »

MODALITÉ D'INSCRIPTION

Les participants doivent s'inscrire et payer les frais d'inscription au préalable.

- Dernier délai d'inscription : **23 août 2024**.

En cas de places libres le jour de la compétition, une inscription sur place est possible avec une majoration de CHF 15.-.

L'inscription sera confirmée personnellement auprès de chaque pilote après réception des frais d'inscription payés.

La liste des participants sera disponible sur le site internet : www.paradilliez.ch.

Le nombre de participants est limité à 99 parapentistes.

PRIX DE L'INSCRIPTION

Les frais de l'inscription s'élèvent à **75.- CHF** (repas inclus).

En cas d'annulation pour une question de météo, les frais d'inscription seront remboursés minorés de 5 CHF de frais.

Du moment où l'inscription a été confirmée, le participant n'est plus en mesure de demander la restitution des frais de l'inscription s'il ne participe pas à Para d'Illiez, sauf pour raisons médicales attestées.

PRESTATIONS INCLUSES

Pendant la journée de Para d'Illiez, les prestations suivantes sont incluses dans les frais de l'inscription :

- [Multi-Pass](#) (pour utiliser les remontées mécaniques)
- Postes de ravitaillement sur le parcours
- Prix souvenir
- Douches à disposition
- Repas et animation du soir

CATÉGORIES ET CLASSEMENT

Les catégories suivantes seront organisées :

- Hommes
- Femmes

Dans chaque catégorie, les trois premières places seront primées.

LE PILOTE DOIT AVOIR

- Une voile de parapente homologuée
- Un parachute de secours
- Casque
- Licence de vol libre catégorie parapente ou IPPI (niveau 4 ou 5) à présenter avant le départ
- Son RC aérienne valide
- Son assurance accident valide
- Un Smartphone avec le système d'exploitation ayant moins de 3 versions de retard sur la version actuelle le jour de la compétition

DEBUT DE LA COURSE

8h30 briefing **obligatoire** sur la [place de l'église à Champéry](#).

9h00 départ de la course

Le départ s'effectuera en partenariat avec la course de la Grimpée d'Culet sur la place de l'église de Champéry.

Le concurrent peut décider soit de partir avec les coureurs et effectuer la grimpe soit d'aller prendre le téléphérique.

FIN DE LA COURSE

La fin de la course est à 17h00 pour l'arrivée au décollage (pour comptabiliser les points).

La course en montée et le Touch & Go fermeront également à 17h00.

Ensuite les divers postes à l'atterrissage seront ouverts jusqu'à 17h30. Passé cette heure, plus aucun point ne sera attribué.

Le dernier délai pour se présenter à l'atterrissage à « en Bêtre » est à 18h30.

LES DIFFÉRENTS POINTS À PRENDRE

Les sommets

- La Grimpée d'Culet : **2'000**
- Croix de l'Hiver : **500**
- Croix de l'Aiguille (+ bonus Montée à pied) : **500**
- Chalets d'Antème (+ bonus Montée à pied) : **600**
- Soi (+ bonus Montée à pied) : **700**
- Refuge de Bonavau(+ bonus Montée à pied) : **800**
- Valerette (+ bonus 3 sommets) : **1'500**
- Pointe de Bellevue (+ bonus 3 sommets) : **1'500**
- Col de Cou (+ bonus 3 sommets) : **1'000**

Les ateliers

- Selfies
 - o Barmaz : **200**
 - o Lac de Soi : **200**
 - o Lapisa : **200**
- Slalom en montée à la Croix de l'Hiver
 - o 10m : **100**
 - o 20m : **200**
 - o 30m : **400**
- Touch & Go « Les Pétis » : **300**
- Touch d'un ballon « Au-dessus de l'atterrissage. » : **300**
- Slide, le premier piquet doit être touché, puis
 - o 2 piquets : **100**
 - o 3 piquets : **300**
 - o 4 piquets : **500**
- Cible à l'atterrissage à « en Bêtre »
 - o 20m : **100**
 - o 2m : **500**
- Pump à « en Bêtre »
 - o Planche : **100**
 - o Marqueur : **500**
- Couloir en U à l'atterrissage à « en Bêtre » : **200**
- Quizz « en Bêtre », réponse juste : **50**

Le Quizz est obligatoire après chaque atterrissage.

Bonus :

3 sommets : **1'500**

Montée à pied depuis « en Bêtre » avec validation du point intermédiaire : **500**

- Soi, station intermédiaire : Route des Rives, collecteur des Eaux,
- Chalets d'Antème, station intermédiaire : Route des Rives, sortie Via Ferrata,
- Refuge de Bonavau, station intermédiaire : Pont avant la Déchetterie
- Croix de l'Aiguille, station intermédiaire : Sortie du chemin au-dessus du Touch & Go des Pétis

Malus :

Des points sont déduits pour les activités suivantes :

- Navette gratuite « en Bêtre » – Téléphérique : **- 400**
Prendre la navette ne permet pas de valider une montée à pied

Le superviseur de la course peut déduire des points qui lui semblent proportionné pour les activités suivantes :

- Toute utilisation d'un mode de transport autre que ceux autorisés à savoir les pieds, le parapente, ou les transport inclus dans le multi-pass des Portes du Soleil
- Pour toute manœuvre dangereuse : selon la gravité
- Non-respect des propriétés privées et des cultures : selon la gravité

Faute grave : Exclusion de la compétition.

Il est interdit de changer de voile durant la compétition.

Un changement de voile pendant l'évènement entraîne l'exclusion.

Vous devez impérativement suivre les chemins pédestres balisés ou les routes.

Couper hors des chemins pédestres balisés ou des routes entrainera l'exclusion de la compétition.

COMPTABILISATION DES POINTS

Les points des différents postes ne seront attribués qu'en cas de réussite sous l'œil des deux responsables de poste ou après avoir scanné un code QR à la station de contrôle. Pour être en mesure de badger vous devez posséder un smartphone avec accès Internet et GPS activé (iPhone 7 ou supérieur, et la plupart des appareils Android)

Grimpée d'Culet

L'inscription à la course « Grimpée d'Culet » n'est pas obligatoire pour les concurrents de la Para d'Illiciez.

Si vous souhaitez vous y inscrire : <http://www.skiclubchampery.ch/index.php/culet>

Le concurrent de la Para d'Illiciez doit **suivre obligatoirement le tracé de la course** de la Grimpée d'Culet.

La course ne peut être effectuée qu'au départ de la compétition et une seule fois.

Le poste de contrôle « Para d'Illiciez » sera situé avant l'arrivée de la course. Il sera fermé à 11h00 (l'emplacement du code QR vous sera précisé durant le briefing).

Sommets

Les points pour les sommets sont comptabilisés lors du passage à pied au sommet validé avec l'application en scannant un code QR.

Il n'est pas possible de cumuler deux fois le même sommet sans passer par « En Bêtre » et effectuer le Quizz.

Les 3 sommets, col de Cou, Valerette, et la pointe de Bellevue sont trop éloignés de « en Bêtre » pour les atteindre en marchant uniquement.

Slalom en montée

Amener la voile au-dessus de sa tête avant les cônes de départ et effectuer la plus grande distance sans que la voile touche le sol. Si vous décollez avant la fin, seule la distance couverte à pied sera comptabilisée.

Selfie

Prendre un selfie avec, en arrière-plan, la cantine et son nom visible, ou pour le lac de Soi, une partie du lac visible.

Chaque selfie ne peut être fait qu'une seule fois.

Touch and go

Arriver en vol et effectuer un minimum de trois pas dans une cible de 30 m, redécoller sans que l'aile ne touche le sol, puis venir atterrir à « En Bêtre ».
Vous pouvez, lors de ce vol, réaliser les autres ateliers sur votre trajet.

Touch du ballon

Un ballon gonflé à l'hélium sera placé à 10 mètres au-dessus d'un sapin situé entre la route et la zone d'atterrissage, qui est 60 mètres plus bas. Le but est de toucher le ballon avec une partie de votre corps (pieds, mains, etc.), si possible en douceur.

Étant donné le nombre limité de ballons et la fragilité de l'attache, merci de ne pas tenter de le toucher à tout prix.

La sécurité prime et la priorité est au parapente en aval et dans ce cas vous ne devez pas tenter de le toucher.

Il est possible que le ballon ne soit pas présent (remplacement, plus de stock, trop de vent, ...)

Cible

Atterrir à « en Bêtre » avec les deux pieds à l'intérieur de la délimitation de la cible, soit de 20 mètres, soit de 2 mètres.

Après la cible vous pouvez enchaîner sur le couloir en U.

Pump

Après l'atterrissage à « en Bêtre » dans la zone du jeu, vous devez marcher deux pas au minimum sur la planche puis effectuer un saut de puce le plus long possible avec pour objectif de dépasser le marqueur. La voile ne doit pas toucher le sol depuis l'atterrissage jusqu'à la fin du saut.

Il n'est pas autorisé de faire la cible avant ce jeu. Après le Pump vous pouvez enchaîner sur le couloir en U.

Slide

5 piquets articulés et protégés sont placés en ligne droite, espacés de 5 mètres chacun.

En vol, le premier doit être touché ; ensuite, ce sont les piquets suivants, dans l'ordre, qui sont comptabilisés.

L'objectif est de toucher le maximum de piquets en volant.

Après le Slide vous pouvez enchaîner sur le couloir en U.

Couloir en U

L'effectuer selon le parcours signalisé par les cônes à la suite de l'atterrissage dans la cible, du pump ou du slide.

La voile ne doit pas toucher le sol depuis la cible, le pump ou le slide jusqu'à la fin du couloir.

Quizz (obligatoire après l'atterrissage)

Le quizz consiste en une question aléatoire avec réponse à choix multiples (QCM).

Raté ou réussi, il nous permet de valider votre passage par « en Bêtre ».

Bonus 3 sommets

Le bonus des trois sommets « Bellevue », « Col de Cou » et « Valerette » ne pourra être comptabilisé **qu'une seule fois**.

Vous devez badger le sommet à son poste de contrôle à pied.

Les 3 sommets sont trop éloignés de « en Bêtre » pour les atteindre en marchant uniquement.

Bonus Montée à pied

Pour valider la montée à pied, vous devez, dans l'ordre, badger le quizz à « En Bêtre », ensuite badger l'intermédiaire, et enfin badger le sommet.

SÉCURITÉ :

- **Si une croix jaune est disposée sur la cible à l'atterrissage, vous devez impérativement vous dérouter dans les champs direction Champéry et en aucun cas atterrir dans un périmètre de 100 m.**
- Chaque pilote doit venir s'annoncer (en personne ou par téléphone) en fin de course **au plus tard à 18h30 à « En Bêtre », cette démarche est obligatoire**, elle permet à l'organisation de ne pas déclencher des recherches et des secours inutilement.
- Si un participant ne s'annonce pas au plus tard à 18h30 à « en Bêtre » ou ne donne pas de nouvelles au Superviseur de l'évènement dont la réception est confirmée par le Superviseur, l'organisation engagera des recherches. Les frais engendrés seront à la charge du participant.
- Chaque pilote est responsable de lui-même par rapport à son matériel, ses compétences de vols, et les conditions météorologique.
Il est également responsable du choix de l'itinéraire pédestre et doit **impérativement suivre les chemins balisés ou les routes**.
En cas d'atterrissage dans la nature, le pilote doit plier sa voile et rejoindre de manière directe le chemin pédestre le plus proche.
Pour le décollage, un périmètre de 50 mètres autour du sentier pédestre le plus proche est toléré
- Pour l'activité Touch du Ballon la sécurité prime et la priorité est au parapente en aval et dans ce cas vous ne devez pas tenter de le toucher.
- Vous êtes tenu de contrôler régulièrement la partie message de l'application qui diffuse des messages de sécurité ou d'intérêts pour la compétition (Poste fermé pour cause d'accident, installation en panne, alerte météo,...)

RÈGLEMENT

Respect du Règlement et des règles de compétition

Par l'inscription à la course le participant accepte les règles de la compétition et le présent règlement.

Responsabilité

Par l'inscription le participant accepte que la participation à cette compétition se fait sous la seule et entière responsabilité du participant. Le participant est seul responsable, notamment mais pas uniquement, d'évaluer ses capacités et les conditions environnementales, de respecter les dispositions légales et les usages en matière de transport aérien et de veiller à la sécurité du matériel qu'il utilise. Dans la mesure où la loi le permet, l'organisateur exclut toute responsabilité, notamment en cas de dommages causés au participant, à son matériel ou par le participant à des tiers. Le participant est seul responsable de la conclusion des assurances nécessaires (en particulier l'assurance accident et l'assurance responsabilité civile).

Droits aux images et protection des données

Dans le cadre de Para d'Illeiez des enregistrements audio-visuels contenant des données à caractère personnel des participants ainsi que des données personnelles seront collectés, créés, utilisés et diffusés dans le cadre du déroulement de l'évènement, de l'information du publique (en particulier la liste des participants) sur le site internet de Para d'Illeiez et la documentation de l'évènement en particulier sur le site internet de Para d'Illeiez. Il est prévu de créer un ou plusieurs films sur Para d'Illeiez en utilisant les enregistrements audio-visuels faites dans le cadre de l'évènement et de diffuser ces films sur le site internet de Para d'Illeiez, ses représentations dans les réseaux sociaux, sur des festivals de films et dans des médias publics. En particulier les publications et traitements de données suivantes sont effectuées :

- Publication du nom, du prénom, du sexe, des informations fournies du participant, de la photo du participant sous la liste des inscriptions sur le site internet de Para d'Illeiez ainsi que les canaux des réseaux sociaux en possession de Para d'Illeiez.

- Toute utilisation du nom, prénom et d'autres informations fournis par le participant ainsi que les enregistrements audio-visuels du participant avant, après et pendant l'évènement qui sont nécessaires pour le déroulement de l'évènement et la création d'un live-stream de l'évènement.
- Toute utilisation du nom, prénom et d'autres informations fournies par le participant ainsi que tous les enregistrements audio-visuels pour la création d'un ou plusieurs films sur l'évènement. Le participant peut exiger auprès du club Dents du Midi Vol Libre (DMVL) de voir les films créés avant qu'ils soient publiés.

Par l'inscription le participant consent au traitement de ses données personnelles et aux enregistrements audio-visuels mentionnés ci-dessus.

Par l'inscription le participant accorde au club Dents du Midi Vol Libre (DMVL) le droit d'utiliser et d'exploiter les enregistrements audio-visuels dans le monde entier pour une durée indéterminée. Le droit d'utilisation des enregistrements audio-visuels comprend le droit d'utiliser ces enregistrements pendant et après l'évènement. Il accorde à DMVL le droit exclusif et irrévocable d'utiliser et de modifier les enregistrements audio-visuels pour produire un ou plusieurs films sur l'évènement et de diffuser les enregistrements audio-visuels ainsi que les productions qui en découlent à des fins promotionnelles, commerciales et non commerciales.